



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE PRESTATION DE PROPRIÉTÉ URBAINE : NETTOYAGE DE LA VOIRIE, DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT, DES GRAFFITI ET MOBILIER URBAIN, DECAPAGE ET TRAITEMENT DES REVÊTEMENTS EN PIERRE NATURELLE ET DESHERBAGE DES TROTTOIRS - LOT N°1 NETTOYAGE DE LA VOIRIE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ DERICHEBOURG POLYSOTIS

**DÉCISION N° DM-20-312
EN DATE DU 09 DECEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-16-272 en date du 29 septembre 2016 de signer le marché de prestations de propriété urbaine avec la société DERICHEBOURG POLYSOTIS (notifié le 20/10/2016) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 18 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte la prolongation du marché arrivant à son terme le 30 novembre 2020, jusqu'au 18 janvier 2021 inclus afin d'assurer la continuité du service de nettoyage de la voirie durant la période nécessaire au déroulement de la procédure de passation d'un nouveau marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société DERICHEBOURG POLYSOTIS, sise 20 rue Escoffier - 94220 CHARENTON-LE-PONT, représentée par Monsieur Thomas DERICHEBOURG, en qualité de Président, l'avenant n°2 au marché de prestation de propriété urbaine : nettoyage de la voirie, des marchés d'approvisionnement, des graffiti et mobilier urbain, décapage et traitement des revêtements en pierre naturelle et désherbage des trottoirs - Lot n°1 nettoyage de la voirie.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 264 250,47 € H.T. (290 675,51 € T.T.C.) décomposé comme suit :

- Prestation de lavage, de balayage et d'aspiration mécanisée - Quartier Ouest :

152 871,21 € H.T. (183 445,45 € T.T.C.)

- Prestation de lavage, de balayage, d'aspiration mécanisée et collecte des corbeilles – Centre-Ville : 71 730,35 € H.T. (86 076,42 € T.T.C.)

- Prestation de balayage et d'aspiration mécanisée – Quartier Est :

25 222,45 € H.T. (30 266,94 € T.T.C.)

- Prestation d'équipe mobile le dimanche, de collecte des poubelles et de propreté des locaux – Autres : 14 426,46 € H.T. (17 311,75 € T.T.C.)

Le nouveau montant des prestations hors-forfait, soit 5% du nouveau montant des prestations forfaitaires s'élève à 366 536,52 € H.T. (439 843,82 € T.T.C.)

Le nouveau montant total du marché (prestations forfaitaires et prestations hors-forfait) s'élève à 7 697 267,12 € H.T. (8 466 993,83 € T.T.C.)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ